

*Les subsides*

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été très souvent l'instrument ou l'incarnation de ce genre de domination. Ainsi, c'est en vertu de la Loi sur les Indiens, que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien administre, que le régime des conseils de bande a été institué. Aux yeux du Parlement et du gouvernement de l'époque, c'était la seule forme de gouvernement que les autochtones pouvaient avoir.

Nous savons toutefois ce qu'étaient ces gouvernements. Ils étaient des agents du gouvernement. Il ne s'agissait pas d'organismes autonomes qui prenaient des décisions pour leur peuple et qui avaient certaines responsabilités à son égard. Ils étaient des agents du gouvernement fédéral. Les règlements, les directives et les lignes directrices d'Ottawa étaient appliquées par ces conseils de bande qui jouaient en quelque sorte le rôle d'agents indiens. C'est ce que nous voulons changer en introduisant la notion d'autonomie politique.

Un collaborateur du *Globe and Mail*, en qui on ne s'attendrait pas à découvrir un défenseur de l'autonomie politique, a publié un article qui me semble convenir parfaitement au thème de l'autonomie politique. Je veux parler de Richard Needham. Il a écrit ceci:

Le désir d'apostropher, de provoquer et de tourmenter autrui, de le posséder, de le contrôler et de le manoeuvrer, de le transformer en autre chose que ce qu'il est, est sûrement l'un des désirs les plus vieux du monde. Il est inné en nous.

Nous devons apprendre, péniblement, à lâcher prise, à laisser l'autre adopter son propre mode de vie.

Voilà ce qu'est accorder l'autonomie politique aux autochtones. C'est lâcher la prise qu'on a sur eux.

Quand notre comité spécial est allé au Yukon, nous avons entendu le témoignage très éloquent d'une petite bande. Mon honorable ami se souvient de la bande indienne de Mayo. Ces Indiens ont soumis un mémoire remarquable qui renfermait un bref écrit de 1886 de Léon Tolstoï. Je ne sais pas comment ils l'ont déniché. Je n'avais jamais vu ce texte, que ces Indiens ont pourtant inclus dans leur mémoire. Cette citation de Léon Tolstoï dit simplement: «Je suis monté sur le dos d'un homme, que j'étouffe et par qui je me fais porter, et pourtant j'essaie de me convaincre et de convaincre les autres que je suis peiné pour lui, que j'aimerais alléger son fardeau par tous les moyens possibles, sauf descendre de son dos.» Voilà ce qu'est l'autonomie politique.

• (1520)

Il ne manque pas de gens bien intentionnés au ministère des Affaires indiennes et au Canada qui veulent agir pour le bien des Indiens. Toutefois, il est à craindre que ce que nous cherchons vraiment, au fond, c'est les à rendre semblables à nous, à leur enlever leur culture, leur mode de vie, leur droit de décider, de diriger et de contrôler leurs propres affaires. Le débat sur la question de savoir si cela représente ou non la souveraineté est insensé et sans portée pratique.

Nous savons tous que nous vivons dans un monde interdépendant et que, de nos jours, la souveraineté est constamment circonscrite par toutes sortes de dispositions, d'ententes et de conditions. Les autochtones sont prêts à accepter cette réalité. Ils veulent négocier pour trouver leur place à l'intérieur de la Confédération canadienne, et non pour s'en retirer.

Nous devons écouter, par exemple, John Amagoalik, le coprésident du Comité d'étude inuit des questions nationales. Il a déclaré récemment devant notre comité permanent:

L'autonomie politique des autochtones signifie que les peuples autochtones gardent leur caractère distinctif en s'occupant eux-mêmes de leurs affaires dans toute la mesure du possible dans un État fédéral moderne, culturellement varié et interdépendant. A mon avis, les chefs politiques qui participeront à la prochaine conférence peuvent souscrire pour la plupart à une telle vision.

Que pourrait-il y avoir de plus raisonnable que cela? Je tiens à ce que les députés sachent que toute cette affaire—appelons-la une question de politique nationale, car cela fait tellement respectable—présente un aspect plutôt troublant. Après avoir erré dans un désert politique pendant des décennies, le ministère des Affaires indiennes vient de se découvrir une nouvelle raison d'être. Il a découvert quelque chose qui lui donne un tout nouveau départ, et cela s'appelle l'autonomie politique. Il a embrassé la politique de l'autonomie comme on retrouve d'anciennes amours. Toutefois, si on y regarde de près—et c'est ce que l'on a fait au comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord: nous avons interrogé et contre-interrogé les représentants du ministère qui ont comparu devant nous—on se rend compte que le ministère ne favorise pas du tout l'autonomie politique des autochtones. Il se gargarise de mots, mais il continue de bloquer tout progrès substantiel.

Le député de Cowichan—Malahat—Les Îles et le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est se rappelleront que lorsque le comité spécial siégeait, nous avons prévu que cela arriverait. Nous avons bien précisé dans notre rapport que nous ne pouvions pas considérer le ministère des Affaires indiennes comme le promoteur de l'autonomie politique des autochtones du Canada. Je me contenterai de citer ici un court extrait du rapport ayant trait à cela. Voici:

Le passé des relations entre le gouvernement fédéral et les Indiens a légué un héritage de méfiance et de soupçons qui diminuerait gravement l'aptitude du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à créer des nouvelles relations au nom du gouvernement fédéral.

Nous avons dit que le ministère ne devrait pas se mêler du dossier. Nous avons proposé qu'on lui donne cinq ans pour quitter la scène. Il y est encore. Il est encore en train de manipuler, contrôler, réglementer et dominer, sauf qu'il le fait en employant une nouvelle terminologie.

Je voudrais citer un exemple pour amener les députés à mieux comprendre comment s'y prend le ministère, car sa façon de faire est plutôt subtile. Je vais prendre l'exemple de l'éducation. Il existe une politique qui vise l'administration locale de l'enseignement par les Indiens. Quoi de plus raisonnable! Tout le monde reconnaîtra que c'est une proposition équitable et acceptable.

Cependant, il y a deux façons d'aborder le problème. Premièrement, pour les Premières nations, l'administration locale de l'enseignement relève de leur compétence d'après les droits ancestraux ou issus de traités qui tombent dans le domaine de l'autonomie politique. Pour les Premières nations indiennes, administrer signifie définir des principes, établir des objectifs et appliquer et gérer les systèmes d'enseignement qui reflètent les attitudes et les valeurs fondamentales de la culture et des traditions indiennes et autochtones. C'est bien évident. Quel député pourrait prétendre le contraire? Aucun d'entre nous, car c'est ce que signifie l'administration locale de l'enseignement.